



2024/2025

Titre à finalité professionnel Educateur de handball

RNCP 38917

Date de décision du TFP Educateur de handball : 26/04/2024

Date d'échéance de l'enregistrement du TFP Educateur de handball : 26/04/2027

Sous réserve d'habilitation par l'Institut Fédéral Formation Emploi de la Fédération Française de handball

PROFILS DES STAGIAIRES :

Tous types de profils qui animent les différentes offres de pratiques de handball dans et en dehors de la structure, encadrent la pratique sportive dite traditionnelle et compétitive dans la structure, promeut les activités et les services de la structure.

PRE REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION :

- Être licencié FFHANDBALL tout au long de sa formation ;
- Être âgé de 16 ans révolu ;
- Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent (voir annexe 1 en fin de document).

TEST DE SELECTION :

- L'entrée en formation est conditionnée par la réussite au test de sélection comprenant 3 épreuves (descriptif dans le chapitre « Organisation de la formation ») ;
- Ce test de sélection est accessible après inscription

Dossier complet :

- attestation honorabilité,
- copie pièce d'identité,
- copie du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou d'un diplôme équivalent,
- copie licence fédérale,
- certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, pour les moins de 25 ans de nationalité française (y compris les néo-calédoniens),
- copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté, pour les ressortissants étrangers,
- copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés).

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63 - F. +33 (0)4 76 33 63 66

N° SIRET 314 247 032 00027

Établissement de Bron

34 rue du 35ème régiment d'aviation
Parc du Chêne - 69500 BRON

T. +33 (0)4 72 73 18 14 - F. +33 (0)4 72 71 87 82

SIRET 314 247 032 00035

Établissement de Clermont-Ferrand

64 rue des Courtaux
63000 CLERMONT-FERRAND

T. +33 (0)4 73 26 26 63 - F. +33 (0)4 73 26 15

SIRET 314 247 032 00043

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité
- Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball
- Concevoir, animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* en fonction des publics visés

CONTENU DE LA FORMATION :

- **BC 1 : Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité 40 heures**
 - Accomplir les formalités administratives et réglementaires liées aux rencontres sportives de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats), en se référant aux textes en vigueur, afin de s'assurer de la bonne organisation des événements
 - Accompagner un groupe de pratiquants, lors de rencontres sportives de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats) afin d'assurer leur sécurité et celle des tiers en maintenant un climat favorable au déroulement des pratiques Handball
 - Prévenir et agir contre les comportements déviants et les différents types de violences en identifiant les conduites à tenir en vue de préserver l'intégrité des acteurs du handball
 - Assister un Juge Arbitre Jeune (en tant que Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage) dans ses tâches, règlementaire, administrative et pédagogique, en l'encourageant dans son activité pour lui permettre d'évoluer dans un climat favorable
 - S'approprier les rôles et missions des différents « officiels de table de marque », en accomplissant ces fonctions lors de rencontres sportives de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats) afin de mieux les conseiller dans leurs tâches respectives
- **BC 2 : Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball 60 heures**
 - Contribuer à l'élaboration de projets, afin de répondre aux besoins identifiés de la structure, en s'appropriant les éléments clés de la démarche
 - Mettre en œuvre des actions du projet pour développer les activités de la structure, en prenant en compte les besoins spécifiques des publics cibles dont ceux en situation de handicap
 - Evaluer les actions du projet pour faire évoluer les activités de la structure en s'appuyant sur des éléments quantitatifs et qualitatifs
 - Gérer les tâches administratives de la structure, pour en assurer le bon fonctionnement, en se référant aux textes réglementaires relatifs à la vie associative et fédérale et en identifiant les outils dédiés à chacune d'entre elles
 - Contribuer au développement de la citoyenneté au sein d'une structure de la FFHandball, en vue de susciter l'engagement de chacun et de faire respecter les principes d'éthique et de

valeurs de la République, en favorisant notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap

- Communiquer sur les activités et services d'une structure de la FFHandball auprès des licenciés et leur entourage, dont les personnes en situation de Handicap, pour les mobiliser autour des projets, en utilisant des outils digitaux et numériques
 - Promouvoir les activités et services d'une structure de la FFHandball auprès des différents acteurs et partenaires de son environnement, en valorisant les actions réalisées, pour susciter de l'intérêt et capter de nouveaux publics
- **BC 3 : Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés 275 heures**

**On entend par « Pratiques Handball » :*

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».
- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

- Construire un cycle de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, pour répondre aux besoins identifiés, en définissant des objectifs en lien avec le(s) projet(s) de la structure et en tenant compte des caractéristiques du public et de l'environnement dans lequel il s'inscrit
- Préparer des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en sécurité, en définissant les objectifs spécifiques, les contenus et le déroulement et en tenant compte des publics visés dont ceux en situation de Handicap, afin de développer les apprentissages
- Accueillir les pratiquants dans la séance en leur présentant les objectifs, le déroulement et les consignes de sécurité afin de créer un climat favorable à l'implication de tous
- Animer une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* en sécurité, en s'appuyant sur les situations pédagogiques prévues et en s'adaptant aux comportements des pratiquants, pour atteindre les objectifs fixés et générer du plaisir dans l'activité
- Réaliser un temps de bilan en fin de séance, en créant les conditions de retour au calme, pour recueillir le ressenti des pratiquants
- Utiliser des outils d'observation, afin d'évaluer des cycles de séances et des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en analysant notamment les comportements des pratiquants
- Évaluer le cycle de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en mesurant son adéquation avec les besoins identifiés, afin de proposer les améliorations nécessaires

- La préparation d'une séance en prenant en compte la catégorie d'âge, le niveau de pratique et de performance des joueurs
- La mise en œuvre des séances d'entraînement adaptées à la catégorie
- Le management d'une équipe en compétition
- L'implication des différents acteurs à la vie de l'équipe

Modules complémentaires proposées aux stagiaires (obligatoires pour les apprentis)

- « Outils Bureautique et digitaux » * 10 heures
- « Avenir professionnel » * 20 heures

Modules complémentaires proposées aux stagiaires (optionnels y compris pour les apprentis)

- « Animateur Handfit (sport santé) » 30 heures
- « Animateur Hand à 4 » 30 heures
- « Animateur Ecole de handball » 30 heures
- « Développer le travail en équipe - l'intelligence collective » 20 heures
- « Gestion des conflits » 20 heures
- « Faire vivre une école d'arbitrage » 15 heures

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Test de sélection

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite au test de sélection comprenant 3 épreuves :

- Un écrit (45 minutes maximum) portant sur une problématique handball permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un QCM (25 minutes maximum) de 50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité – Activités du Handball – Organisation fédérale – Métier d'éducateur de handball. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un entretien (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

- Exigences préalable de mise en situation professionnelle

L'organisme de Formation procède à la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle lorsque la formation suivie permet au stagiaire d'encadrer en gérant la sécurité des publics, de prendre en compte les risques et de maîtriser les bons comportements en cas d'accident. Cette validation s'effectue par le jury d'épreuve lors d'une situation d'encadrement d'une séance d'animation de 20 à 30 minutes maximum suivie d'un entretien de 20 minutes maximum et suivant les critères définis dans la grille d'évaluation et de validation.

Les candidats titulaires des diplômes ci-dessous seront dispensés des exigences préalables à la mise en situation professionnelle :

- D'un ou plusieurs Blocs de Compétences du TFP4 Educateur de HB, suivants : BC3 « Animer des pratiques éducatives », BC4 « Animer des pratiques sociales », BC5 « Entraîner des adultes en compétition », BC6 « Entraîner des jeunes en compétition » et titulaire du PSC1
- D'un BPJEPS Spécialité Sports Collectifs mention Handball, ou d'une Licence STAPS mention : « Entraînement sportif » ou « APAS » ou « Education et Motricité ».

A l'issue de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle, l'organisme de formation adresse à tous les candidats concernés une attestation de réussite leur permettant de réaliser leur déclaration de stagiaire en formation auprès des services déconcentrés de l'Etat. Cette déclaration est obligatoire.

- Conditions des mises en situations professionnelles

L'alternance est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les temps de formation en centre, de l'entrée en formation à la certification.

L'encadrement des activités et des interventions pédagogiques s'effectue dans un/des club(s) ou une/des structure(s) validé(es) au préalable par le responsable pédagogique de l'ITFE, sous la responsabilité du président du club ou de la structure.

Ce stage est réalisé sous l'autorité d'un tuteur qui accompagne le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière.

Ce dernier sera tenu de réaliser 4 suivis de tutorat minimum, dans la ou les structures d'alternance du candidat.

- La structure support d'accueil

Le club ou la structure de handball, validé au préalable par le responsable pédagogique de l'organisme de formation où se déroule le stage de mise en situation professionnelle, doit être affilié à une association membre de la FFHandball, de l'IHF.

L'Organisme de Formation collabore, pour la mise en situation professionnelle des candidats, avec l'ensemble des clubs ou structures de handball affiliés à une association membre la FFHandball, de l'IHF.

Moyens pédagogiques et techniques

- Mise en place d'un positionnement du stagiaire pour établir un parcours individualisé de formation (PIF)
- Mise en place de formation en présentiel collectif de proximité, à distance
- Mise en place d'une alternance de situations théoriques et pratiques ; Débats et échanges ; Etude de cas collectif ; animation sur des collectifs jeunes ou adultes de handball ;
- Mutualisation des outils et des modes pédagogiques (séances de formation en salle, dossiers techniques remis aux stagiaires, études de cas concrets paper-board, exposés théoriques, caméscope, jeux de rôles, film vidéo ...).
- Formalisation et présentation de dossiers ;
- **Mise en place d'un tutorat d'accompagnement tout au long de la formation** selon une organisation et une fréquence liées aux besoins et au contexte du stagiaire. Le tuteur accompagne le stagiaire dans sa formation afin:
 - De faciliter sa mise en situation pédagogique au sein de sa structure d'alternance
 - D'organiser et faciliter la transmission et l'acquisition de savoir-faire
 - D'évaluer la progression du stagiaire
 - De dialoguer avec l'organisme de formation

Le tuteur doit être titulaire à minima d'une qualification dans le champ de l'activité visée du niveau de la certification évaluée, plus une année d'expérience professionnelle (après l'obtention du 1er diplôme professionnel) dans une structure affiliée à la FFHandball

Dans le cas contraire, une expérience professionnelle d'encadrement de cinq années dans le champ de la qualification visée est exigée.

Il doit être validé par le coordonnateur de la formation suite à la proposition du stagiaire et de sa structure d'alternance.

Son rôle :

Le tuteur a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'alternance.

Pivot de la pédagogie de l'alternance, son accompagnement a un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- Il facilite l'accueil, l'intégration et l'action du stagiaire dans la structure d'alternance.
- Il définit et organise avec l'apprenant les modalités de l'accompagnement pédagogique.
- Il met en œuvre avec le stagiaire les modalités d'acquisition des compétences.
- Il évalue les transformations de l'apprenant.
- Il contribue, avec l'équipe de formation, au suivi de l'apprenant.

Par ailleurs, le tuteur est également tenu d'effectuer à minima 2 « suivis de tutorat » pour le bloc de compétences du BC 3 : Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés

Ces suivis font l'objet d'un compte-rendu écrit, signé du tuteur et du stagiaire, transmis par l'ITFE au jury plénier au moment de la certification finale du TFP Educateur de Handball.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Le suivi de l'exécution de l'action s'effectuera à l'aide de documents tels que rapports ou mémoires, compte-rendu, feuilles de présence émargées par les stagiaires...,

L'évaluation certificatives, afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances et les compétences visées s'effectuera lorsque celui-ci aura :

- Attesté de sa présence aux séquences de formation et de la réalisation des différents travaux et parcours en FOAD
- Réalisé le volume horaire minimum de MSP dédié à chaque BC (attesté par le livret d'alternance), ainsi que les suivis de tutorats demandés le cas échéant (BC3)

Référentiel de certification :

- BC1 : Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité
 - Le candidat met en œuvre les démarches administratives et réglementaires nécessaires à la bonne tenue des rencontres sportives de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats):
 - Il vérifie les autorisations, préalablement demandées, des autorités compétentes pour le déroulement des rencontres
 - Il organise les conditions d'accueil et de déplacement des pratiquants
 - Il détaille l'utilisation d'outils de gestion fédéraux, comme la FDME (Feuille de match électronique) et GestHand, avant, pendant et après la/les rencontres
 - Il précise les conditions réglementaires et organisationnelles fédérales spécifiques aux différents types de rencontres (plateau, tournoi, matchs de championnats)
 - Le candidat décrit ses actions dans l'accompagnement d'un groupe de pratiquants en sécurité, autour d'une rencontre sportive de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats):
 - Il rappelle les éléments de sécurité partagés à son groupe de pratiquants et encadrants
 - Il précise les risques éventuels liés au(x) lieu(x) de pratique
 - Il décrit son rôle en cas d'incident, d'accident d'un ou des pratiquants, autour et pendant la rencontre
 - Il porte une attention particulière au respect des différents acteurs de la rencontre (joueurs partenaires et adversaires, officiels, encadrants) et du fair-play
 - Il conseille et régule les comportements individuels et collectifs de son groupe

- Il explicite au moins une préconisation technique de son territoire, liée à la rencontre, spécifique à une catégorie de public de son choix
 - Il encourage et valorise les pratiquants dans leur activité avant, pendant et après la rencontre
 - Le candidat rend compte de sa démarche auprès de son groupe de pratiquants pour lutter contre les comportements déviants :
 - Il explicite ses actions de prévention auprès des pratiquants et leur entourage, notamment vis-à-vis des risques de bizutage et de harcèlement
 - Il décrit différentes formes de violences et atteintes à l'intégrité de l'individu
 - Il précise les principaux indicateurs significatifs pour repérer la souffrance d'un individu
 - Il cite les réseaux d'experts à alerter et les moyens de les contacter
 - Le candidat présente sa conduite en tant que Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage sur les plans administratif et pédagogique :
 - Il détaille ses tâches avant, pendant et après la rencontre dans l'utilisation de l'outil fédéral FDME (Feuille de match électronique)
 - Il explique comment il sécurise l'activité du Juge Arbitre Jeune durant la rencontre
 - Il précise ses actions visant l'encouragement et la valorisation du Juge Arbitre Jeune
 - Le candidat mobilise ses retours d'expérience en tant que secrétaire et chronométreur de table :
 - Il décrit les tâches des « officiels de table de marque » avant, pendant et après une rencontre sportive de la FFHandball
 - Il explicite ses actions auprès d'eux, en termes de conseil, d'accompagnement
 - Il dresse un bilan de ses expériences en précisant les difficultés rencontrées et les réussites.
- BC2 : Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball
 - Le candidat présente les éléments d'élaboration d'un projet de manière structurée et selon la démarche suivante :
 - Il précise les éléments de diagnostic et ses conclusions, en lien avec le contexte de sa structure
 - Il définit des objectifs en lien avec le diagnostic et le(s) public(s) ciblé(s)
 - Il présente les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés et en détaille au moins une
 - Il planifie dans le temps la mise en œuvre de l'action
 - Il identifie les moyens nécessaires à mettre en place (humain, matériel et/ou financier)
 - Il réalise un budget équilibré d'au moins une des actions du projet
 - Il définit les indicateurs d'évaluation, quantitatifs et qualitatifs d'au moins une action du projet
 - Le candidat décrit son rôle dans la conduite d'au moins une action du projet :
 - Il précise le type d'activité(s) et le(s) public(s) ciblé(s)
 - Il explique comment il s'adapte aux besoins spécifiques du(es) public(s), notamment les personnes en situation de vulnérabilité ou de handicap
 - Il mobilise les acteurs de sa structure dans la mise en œuvre de l'action (Bénévoles, salariés de la structure, parents)
 - Il s'assure du suivi et du bon déroulement de l'action
 - Le candidat réalise le bilan de l'action du projet mise en œuvre :

- Il décrit sa méthode, ses outils d'évaluation en lien avec les critères définis
 - Il présente les résultats obtenus et mesure l'atteinte des objectifs initiaux
 - Il formule des propositions d'amélioration pour des prochaines actions
- Le candidat s'acquitte des démarches administratives nécessaires à la gestion du club et à la mise en œuvre des activités :
 - Il fait référence aux textes règlementaires relatifs à la vie associative et fédérale
 - Il identifie au moins deux types de démarches administratives à réaliser pour permettre le déroulement des activités de la structure
 - Il décrit les différents outils de gestion, suivi administratif et en précise leur utilisation
- Le candidat démontre comment il prend en compte les valeurs citoyennes dans la mise en œuvre de ses actions au sein de la structure :
 - Il explique comment il favorise l'accueil, l'écoute, les échanges, la mixité, à travers au moins 2 exemples
 - Il décrit au moins une démarche éco citoyenne auprès des acteurs de la structure
 - Il indique comment il conçoit l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Le candidat présente sa démarche de communication, de l'action du projet mise en œuvre, à l'aide d'un outil :
 - Il argumente les intérêts du choix de l'outil retenu
 - Il identifie le public visé par les informations et ses spécificités
 - Il incite le public visé, notamment celui en situation de handicap, à travers son message, à participer aux activités proposées
 - Il mobilise les outils digitaux et numériques pour s'adresser à tout type de publics.
- Le candidat présente comment il valorise le bilan de l'action du projet mise en œuvre, en direction des partenaires :
 - - Il précise quels sont les acteurs, partenaires de l'environnement ciblés
 - - Il justifie ses choix des éléments clés du bilan à mettre en avant
 - - Il explique les intérêts de la promotion du bilan de l'action et les retombées envisagées pour la structure
- BC3 : Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés
 - Le candidat présente le contexte et la démarche pédagogique de son cycle de séances :
 - Il précise à quels besoins identifiés le cycle de séance proposé doit répondre
 - Il présente les objectifs du cycle de séances en lien avec le(s) projet(s) de la structure
 - Il décrit les spécificités du « milieu » (club Handball, scolaire, péri scolaire, QPV/ZRR, médico-social, entrepreneurial) dans lequel s'effectue le cycle de séances
 - Il identifie les acteurs clés du « milieu » et ses interactions avec ces derniers pour la mise en œuvre du cycle de séances
 - Il décrit la pratique choisie pour le cycle de séances parmi les pratiques Handball* suivantes : Handball à 7 ou « Offres de Pratiques »
 - Il définit les caractéristiques du public visé
 - Il met en évidence la progressivité entre les séances de son cycle pour atteindre ses objectifs
 - Le candidat présente sa démarche de préparation d'une séance dans la pratique choisie de son cycle :

- Il présente le concept fédéral de la pratique et fait référence aux outils pédagogiques associés
- Il précise les objectifs de la séance en lien avec ceux du cycle
- Il s'appuie sur les outils fédéraux existants pour définir les contenus de sa séance
- Il démontre comment il a pris en compte les risques éventuels au déroulement de(s) l'activité(s) liés notamment au(x) lieu(x) de pratique et au matériel à utiliser
- Il décrit les contenus de sa séance en prenant en compte les fondamentaux et/ou les spécificités de la pratique (« Handball à 7 » ou « offres de pratiques »)
- Il démontre l'adéquation entre les contenus de la séance et la spécificité du public visé, notamment ceux s'inscrivant dans une pratique sport santé et/ou en situation de handicap
- Il explicite et argumente le déroulement de la séance
- Il détaille des éléments de motricité générale, spécifique et/ou de préparation physique adaptés selon le public visé
- Le candidat met en place l'accueil des pratiquants en début de séance :
 - Il présente les objectifs et le déroulement de la séance
 - Il précise aux pratiquants les règles d'utilisation des espaces, du matériel et les consignes permettant de garantir leur sécurité
 - Il s'assure de la bonne compréhension des messages par l'ensemble des participants
 - Il démontre comment il instaure une relation et un climat de confiance avec les participants
- Le candidat démontre comment il met en œuvre une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* en sécurité, pour le public visé:
 - Il met en place des situations qui respectent les fondamentaux ou les spécificités de la pratique ciblée
 - Il fait respecter les consignes de fonctionnement et de réalisation
 - Il veille à une progressivité des situations dans la séance.
 - Il intervient auprès des pratiquants dans la régulation de leurs actions
- Il adapte ses situations en fonction des besoins du public observés dont ceux qui pourraient présenter une fragilité ou être en situation de handicap
- Il adapte ses modes d'intervention à la pratique et au public visé
 - Il utilise une organisation de l'espace et du temps qui génèrent de l'activité et favorise les apprentissages
 - Il s'assure du respect des aspects sécuritaires liés à l'aménagement de l'espace, aux contenus proposés et à la gestion du groupe
 - Il met en place des situations qui permettent la compréhension et l'appropriation des règles par les pratiquants
 - Il valorise l'activité des pratiquants, afin d'entretenir leur motivation
 - Il favorise la participation active de tous, ainsi que les prises d'initiative
- Le candidat aménage un temps de bilan à la fin de sa séance avec l'ensemble des pratiquants :
 - Il questionne les pratiquants sur leur ressenti de la séance, notamment sur la notion de plaisir
 - Il sollicite le bilan des pratiquants sur l'atteinte des objectifs présentés au début de la séance

- Le candidat présente, à l'aide d'outils d'observation, des éléments d'analyse support à l'évaluation du cycle de séances ou d'une séance :
- Il décrit un outil d'observation et son utilisation avec son groupe de pratiquants
- Il identifie les principaux observables sur lesquels il s'appuie pour effectuer son analyse, en lien avec les objectifs visés
- Il illustre son analyse des comportements des pratiquants à l'aide d'un support vidéo
- Le candidat réalise le bilan de son cycle de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* au regard des besoins identifiés et résultats obtenus :
 - Il présente au moins deux éléments de résultats observables dans l'évaluation du cycle
 - Il démontre comment le cycle de séances a répondu aux besoins identifiés par le(s) projet(s) de la structure
 - Il identifie et argumente les améliorations à apporter au cycle de séances

Modalités d'organisation des épreuves d'évaluation

- BC1 : Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité
 - Epreuve 1 : Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs

▪ Pré requis à l'épreuve

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve les éléments justifiant sa participation lors de rencontres sportives de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats), via la Feuille De Match Electronique et un document présentant un compte rendu d'expérience relatant sa participation et décrivant son rôle, en tant que :

- Comme Officiel Responsable d'équipe, sur au moins 2 rencontres
- Comme secrétaire et chronométreur, sur au moins 2 rencontres (1 comme secrétaire et 1 comme chronométreur)
- Comme Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage, sur au moins 2 rencontres

Ces documents sont supports à l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences

▪ Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante:

- Une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de 10 minutes maximum
- Un échange avec les évaluateurs de 30 minutes maximum portant également sur ses actions dans l'accompagnement d'un groupe de pratiquants en sécurité et la prévention des violences, pendant et autour de la pratique)
- **Conditions de réussite de l'épreuve**

En cas de non-transmission des documents pré-requis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences ainsi que le(s) critère(s) d'évaluation portant sur les éléments de sécurité (spécifié(s) en rouge et gras dans la grille d'évaluation)

En cas de non validation du/des critère(s) de sécurité, l'épreuve entière sera alors non validée

- **BC2 : Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball**
 - Epreuve 2 : Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs
 - **Pré requis à l'épreuve**

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve un document décrivant la mise en œuvre d'une action en lien avec le projet de la structure FFHandball d'alternance pédagogique :

Ce document fera particulièrement apparaître les éléments de la démarche de projet, le rôle direct du candidat dans la conduite de l'action, les éléments de communication et le bilan de l'action du projet.

- **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)**

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante:

- Une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de 10 minutes maximum
- Un échange avec les évaluateurs de 30 minutes maximum

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

En cas de non-transmission des documents pré-requis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

- **BC3 : Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball***, en fonction des publics visés

2 modalités constituent l'évaluation de ce bloc de compétences

- Epreuve 3A : Production de deux documents écrits et participation à un entretien avec deux évaluateurs

▪ Pré requis à l'épreuve

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve deux documents présentant deux cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, composé de 6 séances, qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, pour des publics : « Handball à 7 », publics « Jeunes » (U11 à U18) ET « Adultes »

Ces documents seront support à l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences.

▪ Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante:

- ❖ Une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de 10 minutes maximum

Cette présentation s'effectuera sur le cycle de séances tel que décrit ci-dessous et s'appuiera pour une partie, d'un support vidéo (compétence d'évaluation) sur le public « Adultes » pour la pratique « Handball à 7 »

- ❖ Un échange avec les évaluateurs de 30 minutes maximum

▪ Conditions de réussite de l'épreuve

En cas de non-transmission des documents pré-requis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

- Epreuve 3B : Mise en situation pédagogique dans la structure d'alternance du candidat

▪ Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)

Le jour de l'épreuve, le candidat effectue une mise en situation pédagogique, dans sa structure d'alternance, auprès d'un public support composé de 8 pratiquants minimum.

Cette mise en situation s'effectue à partir d'une séance du cycle de séances du public « Jeunes » (U11 à U18) pour la pratique « Handball à 7 »

Elle se déroule de la façon suivante :

- L'animation d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage de la pratique « Handball à 7 », d'une durée comprise entre 45 et 60 minutes maximum

➤ Un échange avec les évaluateurs à l'issue de la séance, de 30 minutes maximum

▪ Conditions de réussite de l'épreuve

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences ainsi que le(s) critère(s) d'évaluation portant sur les éléments de sécurité (spécifié(s) en rouge et gras dans la grille d'évaluation)

En cas de non validation du/des critère(s) de sécurité, l'épreuve entière sera alors non validée

La réussite aux deux modalités est nécessaire pour la validation du bloc de compétences.

En cas d'échec à l'épreuve initiale d'une des 2 modalités du bloc (3A ou 3B), le candidat gardera le bénéfice de celle validée lors de l'épreuve de rattrapage.

En cas d'échec lors de l'épreuve de rattrapage et donc de non validation du bloc de compétences, il devra repasser les deux modalités lors d'une nouvelle session de formation.

Conditions à remplir lors de la certification finale

Le candidat devra justifier d'une inscription en formation ou via la VAE (les 2 pouvant aussi s'articuler)

Le candidat devra avoir certifié les blocs de compétences requis à savoir :

Les 3 blocs de compétences,

- BC1 « Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité »
- BC2 « Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball »
- BC3 Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés

Le candidat devra justifier des volumes horaires effectués de Mise en Situation Professionnelle

Le candidat devra justifier des suivis de tutorat effectués par son tuteur tels que décrits au point 5.3.2

Le candidat devra avoir réalisé le volume horaire de formation en centre, tel que définit dans son "Parcours individuel de Formation".

L'obtention du TFP Éducateur de Handball se concrétise donc par la capitalisation des 3 blocs de compétences «Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité », «Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball » et « Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés »

ATTESTATION / PARCHEMIN :

- Attestation de suivi de la formation ;
- Obtention du parchemin :
 - du Titre à finalité professionnel « Educateur de handball »

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION :

Volume total de formation en apprentissage : 419 heures minimum sur 12 mois, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Volume total de formation hors apprentissage : 368,5 heures sur 12 mois, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Volume complémentaire (obligatoire) de mise en situation professionnelle en structure : 350 heures en apprentissage, 330 heures hors apprentissage

DATES ET LIEUX :

Test de sélection : lundi 08 juillet 2024 (matin) et mercredi 28 août 2024 (après-midi)

PLANNING FORMATION TFP IV - EDUCATEUR DE HANDBALL - 2024/2025											
oct-24		nov-24		dec-24		janv-25		fevr-25		mars-25	
mar 01	Formation	ven 01		dim 01		mar 01	PERF	ven 01		dim 01	
mar 02	Formation	ven 02		dim 02		mar 02		ven 02		dim 02	
mar 03		ven 03		dim 03		mar 03		ven 03		dim 03	
mar 04		ven 04		dim 04		mar 04		ven 04		dim 04	
mar 05		ven 05		dim 05		mar 05		ven 05		dim 05	
mar 06		ven 06		dim 06		mar 06		ven 06		dim 06	
mar 07		ven 07		dim 07		mar 07		ven 07		dim 07	
mar 08		ven 08		dim 08		mar 08		ven 08		dim 08	
mar 09		ven 09		dim 09		mar 09		ven 09		dim 09	
mar 10		ven 10		dim 10		mar 10		ven 10		dim 10	
mar 11		ven 11	PERF	dim 11		mar 11		ven 11		dim 11	
mar 12		ven 12	EC 1	dim 12		mar 12		ven 12		dim 12	
mar 13		ven 13	EC 1	dim 13		mar 13		ven 13		dim 13	
mar 14	EC 1	ven 14		dim 14		mar 14		ven 14		dim 14	
mar 15	EC 1	ven 15	EC 1	dim 15		mar 15		ven 15		dim 15	
mar 16	EC 1	ven 16	EC 1	dim 16		mar 16		ven 16		dim 16	
mar 17	EC 1	ven 17	EC 1	dim 17		mar 17		ven 17		dim 17	
mar 18	EC 1	ven 18		dim 18		mar 18		ven 18		dim 18	
mar 19	EC 1	ven 19		dim 19		mar 19		ven 19		dim 19	
mar 20		ven 20		dim 20		mar 20		ven 20		dim 20	
mar 21		ven 21		dim 21		mar 21		ven 21		dim 21	
mar 22		ven 22		dim 22		mar 22		ven 22		dim 22	
mar 23		ven 23		dim 23		mar 23		ven 23		dim 23	
mar 24		ven 24		dim 24		mar 24		ven 24		dim 24	
mar 25		ven 25	PERF	dim 25		mar 25		ven 25		dim 25	
mar 26		ven 26		dim 26		mar 26		ven 26		dim 26	
mar 27		ven 27		dim 27		mar 27		ven 27		dim 27	
mar 28		ven 28		dim 28		mar 28		ven 28		dim 28	
mar 29		ven 29		dim 29		mar 29		ven 29		dim 29	
mar 30		ven 30		dim 30		mar 30		ven 30		dim 30	
mar 31		ven 31		dim 31		mar 31		ven 31		dim 31	
avr-25		mai-25		juin-25		juil-25		août-25		sept-25	
mar 01		mai 01	PERF	dim 01		mar 01		ven 01		dim 01	
mar 02		mai 02		dim 02		mar 02		ven 02		dim 02	
mar 03		mai 03		dim 03		mar 03		ven 03		dim 03	
mar 04		mai 04		dim 04		mar 04		ven 04		dim 04	
mar 05		mai 05		dim 05		mar 05		ven 05		dim 05	
mar 06		mai 06	PERF	dim 06		mar 06		ven 06		dim 06	
mar 07		mai 07		dim 07		mar 07		ven 07		dim 07	
mar 08	EC 1	mai 08		dim 08		mar 08		ven 08		dim 08	
mar 09	EC 1	mai 09		dim 09		mar 09		ven 09		dim 09	
mar 10	EC 1	mai 10		dim 10		mar 10		ven 10		dim 10	
mar 11	EC 1	mai 11		dim 11		mar 11		ven 11		dim 11	
mar 12		mai 12		dim 12		mar 12		ven 12		dim 12	
mar 13		mai 13		dim 13		mar 13		ven 13		dim 13	
mar 14		mai 14		dim 14		mar 14		ven 14		dim 14	
mar 15		mai 15		dim 15		mar 15		ven 15		dim 15	
mar 16		mai 16		dim 16		mar 16		ven 16		dim 16	
mar 17		mai 17		dim 17		mar 17		ven 17		dim 17	
mar 18		mai 18		dim 18		mar 18		ven 18		dim 18	
mar 19		mai 19		dim 19		mar 19		ven 19		dim 19	
mar 20		mai 20		dim 20		mar 20		ven 20		dim 20	
mar 21		mai 21		dim 21		mar 21		ven 21		dim 21	
mar 22		mai 22		dim 22		mar 22		ven 22		dim 22	
mar 23		mai 23		dim 23		mar 23		ven 23		dim 23	
mar 24		mai 24		dim 24		mar 24		ven 24		dim 24	
mar 25		mai 25		dim 25		mar 25		ven 25		dim 25	
mar 26		mai 26		dim 26		mar 26		ven 26		dim 26	
mar 27		mai 27		dim 27		mar 27		ven 27		dim 27	
mar 28		mai 28		dim 28		mar 28		ven 28		dim 28	
mar 29		mai 29		dim 29		mar 29		ven 29		dim 29	
mar 30		mai 30		dim 30		mar 30		ven 30		dim 30	
mar 31		mai 31		dim 31		mar 31		ven 31		dim 31	

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Coordonnateur de formation : Benoît LARUE

Formateurs : Jérémy REULT, Chloë MASSERON, Liam BUY, Fanny LARMANDE, Sophie ARDAIN, Ludovic DAIN, Pascal DESMARIS, Pierre DECHANCE.

Intervenants spécialisés dans l'encadrement des pratiques du handball en compétition et à l'animation des offres de pratiques non-compétitives.

TARIFS :

- Parcours **en apprentissage** : frais pédagogique entièrement pris en charge par l'OPCO (AFDAS) ; frais annexe (restauration, hébergement et déplacement) pris en charge partiellement et sur certaines conditions par l'OPCO.
- Parcours **hors apprentissage**, les frais pédagogiques sont de 5 527.50 € (368,5 heures * 15 €) + les frais annexes (restauration et déplacement) ;

EFFECTIFS :

De 5 à 30 stagiaires maximum sur l'ensemble du territoire AURA.

INSCRIPTIONS :

Période d'inscription aux tests de sélection : du 07 juin 2024 au 01 juillet 2024 <https://aura-ffhandball.sportef.com/Catalog/TrainingShops/TrainingView.aspx?idTraining=13286244352>

RENSEIGNEMENTS :

Benoît LARUE : responsable pédagogique

Mel : 5100000.blarue@ffhandball.net – Tél. +33(0)6.62.19.49.07

Philippe SOUPIROT : responsable administratif et financier

Mel : 5100000.psoupirot@ffhandball.net – Tél. +33(0)6.22.33.25.76

Annexe 1 : Les équivalences du PSC1

PSC1

Objet : Les équivalences

Les équivalences au PSC1	
Diplômes équivalents au PSC1	<ul style="list-style-type: none"> · Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) · Brevet national de secourisme (BNS) · Brevet de secouriste de la protection civile · Premiers Secours en Equipe de Niveau 1(PSE1) · Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail(CSST) à jour de son recyclage · Brevet National de Premiers Secours(BNPS) · Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) · Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (AFCPSAM) · Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) · Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe (CFAPSE) · Brevet de brancardier secouriste · Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile · Brevet de surveillant de baignade · Cas particulier : Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).
Diplômes non équivalents au PSC1	<ul style="list-style-type: none"> · Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD) · Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie · Brevet Européen de Premiers Secours(BEPS) · Certificat Fédéral de Premiers Secours(CFPS) · Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie · Initiation à l'Alerte et aux Premiers Secours(IAPS) · Initiation aux Premiers Secours (IPS) · Initiation à la Réduction des Risques (IRR) · Diplômes secouristes obtenus hors de France (sauf les formations monégasques qui sont les seules à être reconnues par la France) · Le diplôme des Gestes Élémentaires de Survie (GES)

Annexe 2 : Procédure PSH

Procédure d'accueil en formation d'une personne en situation de handicap menant une certification TFP
Educateur de handball

Le candidat en situation de handicap (titulaire d'une RQTH) qui souhaite intégrer une formation à un TFP FFHANDBALL peut bénéficier d'un aménagement de parcours, qu'il doit solliciter auprès de l'ITFE avant les tests d'exigences préalables à la formation.

Pour cela, suite à l'appel du candidat, l'ITFE lui communique le dossier de demande d'aménagement, accompagné de la liste des médecins agréés sur le plan régional disponible sur le site <https://www.ffhandball.fr/vie-du-hand/se-former/accompagnement-stagiaire-handicap/>

L'ITFE le met en contact avec le Référent handicap de l'ITFE

Le Référent handicap ITFE se met en relation avec le référent handicap de la FFHANDBALL afin de porter à sa connaissance qu'un candidat en situation de handicap souhaite déposer un dossier d'aménagement.

Le candidat renseigne ce dossier en précisant les aménagements qu'il sollicite (tests d'exigences préalables à la formation, parcours de formation, mise en situation professionnelle, épreuves d'évaluation etc.).

A la réception du dossier à l'ITFE, le référent handicap de l'ITFE évalue avec le candidat la faisabilité de ces adaptations lors d'un entretien préalable (identification des besoins réels, RQTH, Information sur l'accueil et le déroulement de la formation : le lieu, le responsable pédagogique).

A la suite de cet entretien 2 options possibles :

- Soit les aménagements demandés sont facilement réalisables : un document contractualisant les aménagements est rédigé et transmis au Référent Handicap IFFE pour validation. Ce document servira de support pour l'équipe pédagogique et pour la mise en place de ces aménagements.

Exemples d'aménagements possibles (liste non exhaustive) :

- Un aménagement des exigences préalables à l'entrée en formation,
- Un aménagement des tests techniques d'entrée en formation,
- Un prolongement de la durée de la formation,
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du Titre à finalité professionnel pour lequel il candidate

- Soit les aménagements demandés nécessitent une expertise complémentaire (exemples : besoin d'aménagement informatique, analyse plus approfondie de l'impact de la pathologie sur le suivi de la formation et/ou du métier...), le référent handicap contacte le réseau d'experts (MDPH, médecin agréé) et constitue une commission de consultation et d'étude du dossier du candidat.

A l'issue de cette commission, celle-ci doit être en mesure de :

- Proposer des modalités d'aménagements permettant au candidat de poursuivre sa formation de manière équitable par rapport à ses pairs. Ces aménagements sont transmis pour validation au Référent handicap IFFE
- Réorienter le candidat vers une autre proposition de certification (ou de formation) si sa famille de handicap ne lui permet pas de suivre la formation de manière optimale

Dans le cas où le candidat a accepté les modalités d'aménagement et que celles-ci ont été validés par le Référent handicap IFFE, le référent handicap contacte l'équipe pédagogique pour définir les conditions de la mise en place des aménagements et la fonctionnalité de celles-ci.

Dans le cas où le candidat a été réorienté, une mise en contact avec de nouvelles structures d'accueil sera effectuée avec le référent handicap de l'ITFE

Le référent handicap ITFE fait des points réguliers durant toute la formation avec l'équipe pédagogique et avec le candidat pour s'assurer que les aménagements sont optimaux et s'ils ne le sont pas (car le handicap peut évoluer) de nouvelles adaptations sont proposées. Il tient informé le Référent handicap IFFE.

Lors des différentes épreuves d'évaluation, le référent handicap ITFE sera garant avec l'équipe pédagogique de la mise en place des aménagements pour que l'équité entre les stagiaires soit respectée.

Un questionnaire d'évaluation spécifique au stagiaire en situation de handicap lui sera transmis par le Référent handicap ITFE. Le Référent handicap ITFE transmet le questionnaire rempli au Référent handicap IFFE.

Cas particulier pour un candidat se déclarant en situation de handicap mais qui ne possède pas de RQTH :

Il est possible d'aménager le parcours d'un candidat non porteur de RQTH (dossier en cours de création, handicap non reconnu) :

- Le référent handicap ITFE propose au candidat de l'accompagner pour se faire reconnaître.
- La démarche est ensuite identique à celle décrite ci-dessus

Cas particulier d'un stagiaire qui devient une personne en situation de handicap en cours de formation :

L'équipe pédagogique contacte le référent handicap ITFE

Le Référent handicap ITFE réalise un entretien avec le stagiaire pour identifier :

- La Reconnaissance du handicap (RQTH). Si le stagiaire n'a pas de RQTH, le référent handicap ITFE propose au candidat de l'accompagner pour se faire reconnaître.
- Une fois la RQTH reconnue, la démarche est identique à celle décrite ci-dessus